



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2018

Excusé : BURDIN Gilles, Aurélie BIZOUARD, Séverine BAILLY

1. Intercommunalité

a. Convention de gestion compétence assainissement

Madame la Maire informe que le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes implique la mise en place d'une organisation administrative et opérationnelle complexe, et dans l'attente de la mise en place de cette organisation pérenne, il importe d'assurer, à l'égard des usagers, la continuité du service public à titre transitoire par les communes. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes dans sa séance du 10 janvier 2018 a proposé d'élaborer des conventions de gestion avec ses communes membres. Ces conventions viennent préciser les conditions dans lesquelles les communes assureront, à titre transitoire, la gestion de la compétence « assainissement ». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention pour l'année 2018.

b. Modification des statuts : Compétence sentiers de randonnée et Restaurant du Coeur

Madame la Maire rappelle au conseil municipal la réflexion engagée, dans le cadre des groupes de travail, par la communauté de communes sur l'harmonisation de la compétence supplémentaire « sentiers de randonnée ». Elle informe également le conseil municipal de l'activité de l'association « Les Restaurants du Cœur de Saône et Loire » qui a pour objet d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. L'association regroupe plusieurs centres de distribution dont celui de Louhans dont les activités concernent des personnes et des familles sur 55 communes dont une majorité des communes membres de la CC Bresse Louhannaise Intercom'. Elle rappelle le projet local de l'association de changer de locaux, les travaux d'amélioration prévus dans leurs locaux actuels n'étant pas possible.

Etant donné que les communes ne disposent pas de locaux adaptés pour accueillir l'association et qu'il est important de rester sur la commune de Louhans, l'association prévoit de louer un local auprès d'un propriétaire privé ; ceci impliquant une charge annuelle de loyers et de charges connexes à hauteur de 19 800 €. Estimant que constitue un enjeu pour le territoire de maintenir le centre de Louhans dans des conditions d'accueil satisfaisantes, le Bureau de la communauté de communes du 8 novembre 2017 a émis un avis favorable pour un financement annuel de l'ordre de 14 000 € qui pourrait correspondre à une participation à hauteur de 0,50 € par habitant et a demandé que l'association « Les Restaurants du Cœur de Saône et Loire » se rapproche également des autres territoires concernés en vue d'obtenir un financement.

Sur ces faits, la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a décidé :

- de proposer de modifier sa compétence supplémentaire au titre des sentiers de randonnée avec une nouvelle rédaction établie comme suivant : « Réalisation d'études, aménagement, gestion, promotion et balisage d'itinéraires, des sentiers de randonnée existants et à venir permettant la création d'un maillage du territoire en adéquation avec la charte départementale du PDIPR (équestre, pédestre et cycliste) ».

- de prendre la compétence « Soutien au fonctionnement de l'Association Les Restaurants du Cœur de Saône et Loire » au titre de ses compétences supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

c. Réunion Vice-Présidents intercommunaux

Le samedi 17 mars au matin, à la salle du Marais à Branges aura lieu une réunion publique de présentation des projets de chaque Vice-Président de Bresse Louhannaise Intercom'.

2. Cour mairie : lancement de la consultation

La commission bâtiment travaille actuellement sur un plan d'aménagement de la cour devant la mairie pour une nouvelle place publique avec parking. Le Conseil Municipal autorise le Maire à consulter les entreprises après établissement du cahier des charges.

Le Département a déjà été sollicité en 2017 pour l'appel à projet sur cet aménagement estimé à hauteur de 23 730,69 € HT.

3. Tarifification vaisselle logement au-dessus école

Le Maire présente à l'organe délibérant la liste des éléments mobiliers et de vaisselle constituant le logement destiné à la location temporaire situé au-dessus de l'école primaire. Le Conseil Municipal autorise le Maire à fixer une tarification par élément constitutif de la location en cas de nécessité de remboursement par le locataire (perte, casse).

4. Tarifs location :

a. Salle de réunion

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une tarification de 30 € (+ 20 € de ménage si non ou mal effectué) pour la location de la salle de réunion située au-dessus de la pharmacie, au 45 route de Saint-Vincent à Montret. La location sera d'une journée maximum, et la salle demeurerait gracieusement mise à disposition aux associations montretoises.

Proposition d'occupation de la salle de réunion par les associations communales : une clé sera mise à disposition à chaque président d'association montretoise (la seconde clé demandée sera payante). En cas de perte de clé, le responsable sera tenu de la rembourser. Le photocopieur des associations demeurera dans cette salle, les associations devront s'engager à inscrire sur un planning en mairie les occupations de la salle pour des réunions.

b. Salle annexe mairie

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une tarification de 40 € (+ 20 € de ménage si non ou mal effectué) pour la location de la salle des mariages (annexe de la mairie) située au 80 route de Saint-Vincent à Montret. La location sera d'une journée maximum, et la salle demeurerait gracieusement mise à disposition des associations montretoises, mais sous conditions.

5. Projet aménagement cimetière communal – subventions

Monsieur PETIOT présente les projets d'aménagement du cimetière élaborés en commission. Il s'agit d'aménager l'ancien cimetière, également d'agrandir ce dernier sur la parcelle voisine. Cette nouvelle partie du cimetière sera gardée en herbe, compte-tenu que le traitement sera bientôt interdit comme sur le reste de la commune. Il est prévu d'installer des cavurnes et un jardin du souvenir, en plus des emplacements pour les concessions standards.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter les subventions DETR auprès de l'Etat et Appel à projet 2018 auprès du Département. L'estimatif du coût des travaux HT est de 45 000 €.

6. Acquisition véhicule communal électrique

Le véhicule communal actuel sera à changer très prochainement. La région subventionne l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 80 %. Il s'agit de louer la batterie à environ 65 € par mois, ce qui serait avantageux compte tenu du peu de distance effectué par les agents avec le véhicule communal. De même le montant de l'assurance et les coûts d'entretien seront moins élevés. A étudier.

7. Extension maison médicale

L'ancien salon de coiffure libéré actuellement pourra être occupé par la SCM Maison de Santé de Montret, pour accueillir prochainement un nouveau médecin. Ce local sera mis à disposition de Bresse Louhannaise Intercom'. Les modalités devront être définies, Bresse Louhannaise Intercom' prenant en charge les travaux de rénovation.

8. Résidence Senior : achat terrain

Dans le cadre du projet de la SEMCODA de construire une Résidence Senior dans le Bourg de la Commune, le Maire expose aux conseillers que les propriétaires des parcelles permettant de créer un accès à cette future résidence ont exprimé leur accord de vendre ainsi que leurs tarifs. Madame le Maire a pris contact avec les deux propriétaires, qui ont manifesté leur accord pour un prix de vente entre 15 et 20 € le m² à débattre. Un rendez-vous avec les propriétaires va être programmé.

9. Maison Charmoissy NOBLET

Le Maire informe que Monsieur NOBLET est toujours dans l'attente de son nouveau prêt auprès de la banque pour l'achat de la maison située à Charmoissy, dans la mesure où la Sauvegarde 71, sa tutelle, n'avait pas répondu à temps à la première offre formulée par la banque.

10. Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Saône-et-Loire (PDIPR 71)

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Saône-et-Loire a approuvé la suggestion de la commune pour la modification du tracé de la route d'Artagnan afin d'éviter d'emprunter la Voie romaine fermée aux véhicules ainsi qu'aux calèches.

11. Convention fourrière garage la Mulatière

Le Maire expose aux élus les conditions financières pour passer contrat avec la fourrière de la Mulatière à l'Abergement de Cuisery pour la mise en fourrière de tout véhicule mal stationné ou abandonné sur la commune en agglomération. En effet, la gendarmerie n'est pas compétente pour

effectuer ce genre d'opération dans ce cadre. Le Conseil Municipal repousse pour l'instant la signature d'un contrat avec la fourrière.

12. Projet de révision de PLU

Le Maire rappelle la nécessité de mettre à jour le PLU tous les 10 ans ainsi que de le mettre en conformité avec le schéma de cohérence territoriale de la Bresse Bourguignonne. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel d'offres en procédure adaptée. Le Conseil Municipal l'autorise à lancer cette procédure de consultation. A étudier avec Madame Dorothée DION du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

13. Demandes de subvention

Sont acceptées les demandes suivantes :

- FNATH les Accidentés de la Vie à Louhans : 50 €
- Comité des Fêtes : 1 000 € compte-tenu de l'organisation de la Fête patronale et des feux d'artifice.

Sont refusés : Lycée Henri Vincent, Musée de la Bresse Bourguignonne, Pep's 71, AFSEP, Espace Gym Cuisery, Resto du Cœur, CIFA.

14. Questions diverses

a. Point financier projet mairie

<i>Dépenses</i>		
HT	TTC	
261 821.66 €	314 185.99 €	marché signé et engagé
26 564.18 €	31 877.02 €	Avenant travaux engagés (dont mobilier)
5 736.75 €	6 884.10 €	Avenant travaux engagés mais non finalisés (dont mobilier)
12 460.00 €	14 952.00 €	honoraire de base Architecte tranche ferme
3 000.00 €	3 600.00 €	honoraire de base Architecte tranches conditionnelles
1 316.95 €	1 580.34 €	honoraire avenant Architecte
2 550.00 €	3 060.00 €	SPS (APAVE)
2 950.00 €	3 540.00 €	Contrôle (APAVE)
1 398.22 €	1 677.86 €	Publicité
1 976.00 €	2 371.20 €	Hors marché - armoire ignifuge
319 773.76 €	383 728.51 €	Total
<i>Budget voté pour la mairie (2016 & 2017)</i>		
	359 115.00 €	budget voté pour construction mairie (167615+191500)
	35 600.00 €	apave + architecte
	19 500.00 €	Mobilier (reste à réaliser 2016 12 000 plus budget 2017 = 7500)
	414 215.00 €	Total
solde	30 486.49 €	

b. Terrain Marc MELIN

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix de Monsieur Marc MELIN en date du 9 janvier 2018 relative à son terrain cadastré AC n°308 situé derrière le groupe scolaire Rue des Vergers à Montret. Ce terrain est actuellement en zone réservée du PLU. Monsieur MELIN propose 100 le m² pour l'achat de cette parcelle. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser l'achat de la parcelle cadastrée AC N°308 appartenant à Monsieur Marc MELIN.